

Références

1. Andrew Natsios fait mention du concept de "complex humanitarian emergency," qu'il définit comme une situation qui comprend un conflit civil, la détérioration de l'autorité et de l'efficacité de l'état, des migrations massives de population, la chute du système économique et l'effondrement de la sécurité alimentaire. Cf. Andrew Natsios, *U.S. Foreign Policy and the Four Horsemen of the Apocalypse: Humanitarian Relief in Complex Emergencies* (Westport, CT: Praeger with the Center for Strategic and International Studies, 1996), 7. La conférence et ce rapport se sont concentrés sur ce type de situations car elles posent des problèmes spécifiques aux agences internationales qui essaient d'y répondre. Pour cette raison, on ne discutera pas ici des problèmes humanitaires de long terme, tels que ceux causés par les déplacements de population palestinienne ou tibétaine.
2. Adam Roberts, *Humanitarian Action in War* (Oxford: Oxford University Press for the International Institute for Strategic Studies, 1996), 6.
3. Ibid., 11,12.
4. Ibid., 9.
5. Boutros Boutros-Ghali, *An Agenda for Peace* (New York: United Nations, 1992).
6. Voir, par exemple, Steven R. Ratner, *The New UN Peacekeeping: Building Peace in Lands of Conflict after the Cold War* (New York: St. Martin's Press for the Council on Foreign Relations, 1995).
7. Boutros Boutros-Ghali, *Supplement to the Agenda for Peace* (New York: United Nations, 1995).
8. Voir S. Neil MacFarlane, "The United Nations in Contemporary World Politics", Inaugural Lecture of the Lester B. Pearson Professorship in International Relations, 11 March 1997 (Oxford: Oxford University, 1997).
9. Sur ce point, voir David Malone et John Cockell, *1996 Jules Léger Seminar—The Security Council in the 1990s: Lessons and Priorities* (Ottawa: DFAIT, 1996).
10. Voir l'évaluation DANIDA sur la réponse internationale au génocide au Rwanda, la série d'études de cas spécifiques menées par le projet "Humanitarianism and War" à Brown University, et l'exercice "lessons learned" du gouvernement canadien à propos de la force multinationale au Zaïre.
11. Le rapporteur doit reconnaître, tout de même, le résumé de la conférence fourni par Larry Minear. Résumé qui a servi de point